



Le Chat sauvage en Europe : les conclusions du Colloque international de Nancy

par

Philippe STAHL - Office national de la chasse - C.N.E.R.A. Prédateurs et animaux déprédateurs

Le Chat sauvage (*Felis silvestris*) a regagné depuis les années 1920 une grande partie de l'aire de répartition qu'il occupait au cours des deux siècles précédents. C'est ce qui ressort d'un séminaire international qui s'est tenu du 23 au 25 septembre dernier à Nancy. Les expansions sont cependant stoppées actuellement, ou en voie de l'être. Certains noyaux de populations s'isolent peu à peu et l'espèce se raréfie localement.

La population qui s'étend sur la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, est de première importance pour la conservation de l'espèce en Europe. Les efforts devront être maintenus afin d'éviter toute fragmentation supplémentaire de l'aire occupée par cette population.

Si la répartition du Chat sauvage dans le nord-est de la France est bien connue, les experts souhaitent une amélioration des connaissances dans les Pyrénées, le Massif Central et la Corse. Actuellement, les chats sauvages de Corse semblent être parmi les plus menacés en Europe.

UN PROBLÈME MAJEUR, L'HYBRIDATION

Le principal danger que court cette espèce est son hybridation avec le Chat domestique (*Felis catus*). Ce problème majeur nécessite un programme de recherche européen, de l'avis de l'ensemble des experts.

Plusieurs autres recommandations ont été clairement formulées par les spécialistes. Des connaissances précises sur la répartition et les densités sont nécessaires dans la plupart des pays concernés, en particulier l'Espa-



Cliché. — A. Moulin

gne et le Portugal. Le maintien de voies d'échanges entre les massifs forestiers, la diminution des destructions directes — encore importantes —, le lancement de recherches sur la dynamique des populations et enfin, l'éducation du public sont vivement souhaités. En revanche, les réintroductions de chats sauvages n'ont pas été considérées comme une priorité.

Les recommandations élaborées au cours de ce séminaire seront présentées au Comité permanent de la Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Une cinquantaine d'experts de douze pays d'Europe participaient à ce séminaire international sur la biologie et la

conservation du Chat sauvage organisé par le Conseil de l'Europe, le ministère de l'Environnement français et l'Office national de la chasse. ■

Le Chat sauvage en France

Limité principalement dans le quart nord-est, il est abondant en Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté. Dans ces régions, sa présence peut-être décelée dans toutes les zones boisées. Dans les meilleurs habitats les densités sont comprises entre 3 et 5 individus pour 1 000 ha. L'espèce est protégée dans notre pays.